

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. \$198,870.

2. Non, le dépassement total s'élève à \$308,000.

3. Le projet est terminé. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1380—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'installation d'un système d'alimentation en eau et d'égouts à Fond du Lac?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Sans objet. Ce projet a été remis à plus tard.

3. Lorsque les travaux débiteront, le projet sera exécuté conformément aux modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1381—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction polyvalente à Big River?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. \$179,000.

2. Oui.

3. Le projet est substantiellement terminé. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1382—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction de la route Carcross/Skagway (milles 50-85) au Yukon?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. \$700,000.

2. Oui.

3. Les travaux sont terminés. Ce projet, ainsi que les projets des routes Liard et Dempster, a débuté avant que ne soit établie la politique du Conseil du Trésor au sujet des procédures à suivre dans les cas de dépassement des coûts. Par conséquent, une grande part du dépassement peut être attri-

Questions au Feuilleton

buée à l'escalade des coûts, facteur qui n'avait pas été envisagé au moment de l'établissement du budget. En raison de la politique susmentionnée, tous les projets mis en œuvre après le 27 juillet 1979 tiennent compte de ce facteur dorénavant. Des mesures prises pour éviter désormais de tels dépassements de coûts comprennent le respect de la politique établie par le Conseil du Trésor qui tout en prévoyant une escalade des coûts, établit également des méthodes pour assurer un meilleur contrôle des coûts. Pour de plus amples renseignements, voir la réponse donnée aujourd'hui à la question n° 1371, 3^e partie, paragraphe b).

De plus, le MAINC, ainsi que le ministère des Travaux publics recherchent continuellement des moyens de maintenir les coûts au plus bas niveau possible tout en construisant des routes sûres et de bonne qualité. Les domaines à l'étude comprennent la recherche de méthodes et de procédures destinées à rendre plus efficaces les enquêtes effectuées sur place et à concevoir des plans plus économiques.

Question n° 1383—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction de la route Liard (milles 21-158) dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Sans objet.

3. Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question n° 1382, partie 3.

Question n° 1384—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction de la route de Dempster dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Nul pour le projet global bien qu'il y ait eu des dépassements de coûts en raison de conditions du sol imprévisibles dans le cas de contrats particuliers se rapportant à cette route.

2. Le ministère ne peut pas prévoir s'il se produira un dépassement des coûts, tel qu'il est défini dans la nouvelle politique, mais il a pris des mesures pour que cela ne se produise pas.

3. Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question n° 1382, 3^e partie.

Question n° 1385—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction d'une école primaire à Whycomagh (Nouvelle-Écosse)?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?